



12033 - la prière (salât)

question

Question : En cas de nécessité, peut-on prier sans se déchausser ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, cela est permis car le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) pria alors qu'il portait ses chaussures. Un hadith d'Abou Said cité dans le Sahih dit : **le Messager d'Allah nous a dirigé la prière alors qu'il portait ses chaussures** . Le rapporteur ajoute: **Puis il les a ôtées et les gens en ont fait de même. Au terme de la prière, les gens ont dit : ô messager d'Allah, nous t'avons vu ôter tes chaussures et en avons fait de même...** Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) dit : Gabriel est venu me révéler que les chaussures étaient souillées et c'est alors que je les ai ôtées. Quant l'un de vous entre dans une mosquée, qu'il examine ses chaussures et les nettoie avec de la terre si nécessaire » (rapporté par Abou Dawoud, n° 650 ou comme il a rapporté).

En somme, il est permis de prier chaussé. A ce propos, un hadith dit : **Différenciez-vous des Juifs ; maintenez vos bottes et chaussures quand vous priez.** (rapporté par Abou Dawoud, n° 652). Cela dit, il est entendu que les chaussures doivent être propres. Si elles comportent la moindre saleté, il ne faut pas les porter dans la prière ni les utiliser à l'intérieur de la mosquée. Aussi est-il nécessaire de veiller à les débarrasser de toute souillure ou impropreté. Allah le sait mieux.